



Litige sur le paiement d'une carte grise avec le magasin de motos

Par **Jbrenault**, le **25/02/2008** à **16:05**

Bonjour,

J'ai acheté un scooter dans un magasin de motos. Sur la facture, il est bien noté que le magasin m'offre la carte grise et la mise en circulation du véhicule. Je suis passé chercher mon scooter le 24/11 avec une plaque et une carte grise provisoire. Cette carte grise était valable jusqu'au 13/12. J'ai malheureusement laissé passer la date et début janvier, j'appelle le magasin pour qu'il me donne la carte grise qu'il était censé aller chercher à la sous-préfecture d'Argenteuil. Sauf que le gérant du magasin ne retrouve pas la carte grise. Il va donc refaire un duplicata à la sous-préfecture. Mon duplicata est prêt sauf que maintenant, il veut me faire payer le duplicata et le temps perdu pour moi (46€). Je refuse de payer ces 46€ car je lui dis que c'est lui qui a perdu ma 1ère carte grise. Lui se défend en affirmant qu'il me l'a donnée (il ne sait pas comment) car il n'a jamais fait d'erreur et que c'est donc moi qui est en tort. Si je lui donne pas ses 46€, je n'aurais pas ma carte grise. Je lui demande de me prouver qu'il m'avait bien donné la 1ère et lui me soutient que c'est à moi de prouver que je ne l'ai jamais reçu, ce qui est un non-sens à mon avis, c'est le commerçant qui doit tenir un registre pour la fourniture de papiers officiels mais lui ne fonctionne pas comme cela...

Ce qui me révolte le plus, c'est la gestion de la clientèle de ce commerçant : totalement inacceptable...

Comment puis-je faire pour m'en sortir à part retourner personnellement à la préfecture et payer les 46€ pour un nouveau duplicata (et la plaque d'immatriculation par la même occasion) ?

